



Regional Agency for Agriculture and Food
Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
Agência Regional da Agricultura e Alimentação



TERMES DE REFERENCE

SELECTION DE DEUX (02) ONG LOCALES POUR L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES BENEFICIAIRES DU PROJET DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT (AIC) EN AFRIQUE DE L'OUEST DANS LES RÉGIONS DE LA KARA ET DES SAVANES AU TOGO

Référence du marché° :

ARAA/AIC-BOAD/2024/XX/[NUM]

Autorité contractante :

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)
de la CEDEAO

Projet :

Projet régional de promotion de l'agriculture intelligente
face au climat (AIC) en Afrique de l'Ouest

Financement :

Fonds d'Adaptation

Agence d'implémentation

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Accord n°:

2020031/ FA TG 2020 24 00



Table des matières

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II.	OBJECTIFS	4
III.	RÉSULTATS ATTENDUS	4
IV.	LIVRABLES & CALENDRIER	6
V.	ORGANISATION ET DURÉE DE LA MISSION	7
VI.	PROFIL DU CONSULTANT ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA MISSION	7
VII.	PROCEDURES DE SELECTION DU CONSULTANT	9
	Annexe 1 : Récapitulation des sites des sous-projets.....	10
•	Région de la Kara.....	10
•	Région des Savanes	10

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'analyse du dérèglement du climat en Afrique de l'Ouest montre une nette tendance à la diminution des pluies et à l'augmentation des températures. Ce phénomène qui s'illustre par le déplacement des isohyètes vers le sud traduit une tendance générale à l'aridification du climat du Nord vers le Sud. Bien qu'il soit régional et touche tous les pays de la région, les réponses apportées sont restées bien souvent classiques, voire inadaptées à la réduction de la vulnérabilité des populations aux effets néfastes des changements climatiques. Aussi malgré les interventions diversifiées, la vulnérabilité des populations aux changements climatiques, la baisse des rendements agricoles, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la vulnérabilité accrue des systèmes de production agricole dus aux effets pervers des dérèglements climatiques vont-elles en croissant. De ce fait, on estime qu'en 2100, l'Afrique de l'Ouest subira les pertes agricoles les plus élevées dans le monde, entre 2 et 4 % de son PIB et 75 % de la population africaine pourrait être exposée à la faim (CILSS, 2015). Au même moment, l'Afrique de l'Ouest, même si cela constitue moins de 1% des émissions mondiales, émet des gaz à effet de serre, contribuant à l'exacerbation de la hausse des températures avec son corollaire, des dérèglements climatiques.

C'est dans ce contexte que les Chefs de l'Etat de la CEDEAO ont recommandé fortement la promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) comme moyen de réduire la vulnérabilité des populations en milieu rural¹. L'AIC répond au triple défi : (i) de l'adaptation aux changements climatiques ; (ii) de l'accroissement des rendements, donc de la production, de la sécurité alimentaire et des revenus des paysans, et (iii) de l'atténuation des gaz à effet de serre. Afin de mettre en œuvre la recommandation des Chefs de l'Etat, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD, Entité accréditée auprès du Fonds pour d'Adaptation (FA) au Changement climatique de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), en collaboration avec la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a mobilisé un financement de 14 millions USD auprès dudit Fonds pour le développement d'un Projet régional d'Agriculture intelligente face au climat. L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) est l'Entité d'Exécution du projet.

Le projet vise à réduire la vulnérabilité des agriculteurs et des pasteurs aux effets néfastes des changements climatiques qui affectent le niveau de sécurité alimentaire, la génération de revenus et les services écosystémiques des communautés les plus pauvres.

Les objectifs spécifiques du projet sont de:

- (i) renforcer les connaissances et les capacités techniques à travers des interactions régionales et locales pour la promotion des pratiques d'agriculture résilientes aux effets néfastes des changements climatiques ;

¹ Il est vrai que la politique régionale de promotion de l'agriculture (ECOWAP/PDDAA) et l'Alliance Ouest Africaine sur l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) de la CEDEAO recommandent la promotion de l'AIC. Toutefois, les règles d'engagement ne sont pas contraignantes et la participation est volontaire.

- (ii) mettre à échelle les meilleures pratiques liées à l'adaptation aux changements climatiques dans l'agriculture et le pastoralisme au niveau local et régional ;
- (iii) partager les connaissances et diffuser les leçons apprises sur les meilleures pratiques agricoles résilientes liées à l'agriculture intelligente face au climat.

Le projet est implémenté dans cinq (05) pays, en l'occurrence : Le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Niger et le Togo. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est prévu au profit des agriculteurs bénéficiaires, un accompagnement technique de proximité en vue d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre des actions d'adaptation du projet. Cet accompagnement sera assuré par des ONG locales, bien implantées dans les régions/communes d'intervention du projet et qui maîtrisent les pratiques agricoles promues. **Une ONG locale sera recrutée pour chaque la region bénéficiaire.**

Les présents termes de références sont élaborés pour décrire et asseoir les bases et conditions de sélection de deux (02) ONG locales pour la réalisation desdites prestations respectivement dans les regions de la Kara et des Savanes au Togo.

II. OBJECTIFS

a. Objectif général

L'objectif principal de la mission est d'apporter une assistance technique à travers un appui de proximité aux agriculteurs bénéficiaires du projet en maintenant un contact permanent avec les producteurs sur le terrain pour assurer une mise en œuvre adéquate des pratiques et technologies AIC déjà identifiées.

b. Objectifs spécifiques

D'une manière spécifique la mission permettra de:

- a) former et de sensibiliser les agriculteurs aux pratiques d'agriculture intelligente face au climat (AIC) ;
- b) effectuer un appui pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ;
- c) procéder au recueil des plaintes selon les procédures mises en place par le mécanisme de recueil et gestion des plaintes de la BOAD ;
- d) mettre en place une base de données sur les différentes actions et des bénéficiaires.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Il est attendu de l'ONG locale recrutée les résultats suivants :

- a) les agriculteurs ont maîtrisé, adopté les pratiques d'agriculture intelligente face au climat (AIC) ;

- b) l'adaptation des superficies agricoles, l'accroissement des rendements et de la production agricole, la restauration de l'écosystème pour la séquestration des gaz à effet de serre sont assurés, vérifiables et mesurables ;
- c) la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du plan de gestion environnementale et sociale est réalisée ;
- d) les plaintes soulevées dans le cadre de la mise en œuvre des sous projets sont documentées et traitées avec satisfaction ;
- e) les bases de données sur les expériences réussies et les leçons apprises sont produites.
- f) les différents rapports attendus sont transmis dans les délais.

Services à assurer par l'ONG locale auprès des bénéficiaires

a) Appui pour la mise en œuvre des techniques et technologies AIC

L'ONG locale recrutée, aura la charge de /d :

- a) accompagner les agriculteurs bénéficiaires du projet ;
- b) assurer une formation pratique des agriculteurs sur les périmètres aux pratiques d'agriculture intelligente face au climat.
- c) évaluer la résilience des systèmes agricoles au fil du temps ;
- d) assister les agriculteurs dans l'organisation et la planification de leurs opérations agricoles ;
- e) faire adopter aux communautés des pratiques d'agriculture intelligente face au climat (AIC) ;
- f) appuyer les comités de gestion du périmètre pour assurer une meilleure pratique des techniques d'agriculture intelligente face au climat (AIC) au niveau des périmètres, pendant et après le projet ;
- g) collecter les données du projet sur les sites (les actions entreprises, les problèmes rencontrés, les bénéfices, les besoins pour la prochaine étape, etc.) et les transmettre à l'UNGP et à l'URGP ;
- h) mettre en place une base de données sur les différentes actions et des bénéficiaires.
- i) documenter les expériences réussies et les leçons apprises ;
- j) appuyer l'UNGP dans la diffusion des informations d'agriculture intelligente face au climat (AIC) pour renforcer la résilience de l'ensemble de la communauté agricole.

b) Appui pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

L'ONG locale veillera à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Il s'agit entre autres de :

- a) s'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations du Certificat de Conformité Environnementale du sous projet ;
- b) s'assurer de l'application des prescriptions d'utilisation efficiente et sécuritaire des fertilisants et des pesticides par les paysans bénéficiaires ;

- c) veiller à l'utilisation effective des méthodes de lutte intégrée contre les parasites pour réduire la dépendance aux pesticides chimiques ;
- d) s'assurer de la formation des paysans sur l'utilisation correcte et sécurisée des pesticides ;
- e) veiller à l'application des prescriptions du PGIPP par les paysans ;
- f) s'assurer de la répartition équitable des activités du sous-projet ;
- g) veiller au port des équipements de protection individuelle par les paysans lors de l'utilisation des pesticides et à la mise en place d'un kit de premier soin ;
- h) veiller à la collecte et la destruction des pesticides obsolètes et des emballages contaminés dans les conditions prescrites par la réglementation nationale ;
- i) surveiller l'efficacité des mesures d'adaptation, d'atténuation et de productivité mises en place ;
- j) concevoir et élaborer des programmes de formation à l'attention des agriculteurs sur l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique ;
- k) procéder au recueil des plaintes selon les procédures mises en place par le mécanisme de recueil et gestion des plaintes de la BOAD;
- l) proposer des supports de communication sur la mise en œuvre des sous-projets à l'UNGP et à l'URGP ;
- m) produire et assister l'UNGP dans l'élaboration des rapports trimestriels et annuels.

IV. LIVRABLES & CALENDRIER

L'ONG locale recrutée produira au cours de sa mission plusieurs livrables dont les principaux:

- a) les rapports de formation et de sensibilisation sur les pratiques d'agriculture intelligente face au climat une semaine après l'activité ;
- b) les rapports trimestriels sur les plaintes recueillies et les mécanismes développés pour leurs gestions, en conformité avec les procédures mises en place par le mécanisme de recueil et gestion des plaintes de la BOAD;
- c) les bases de données sur les différentes actions et des bénéficiaires ;
- d) les rapports trimestriels sur l'état d'avancement physique de la mise en œuvre des activités programmées pour la période de rapportage, l'exécution budgétaire, les contraintes rencontrées et les solutions apportées et la planification du trimestre suivant ;
- e) les rapports trimestriels de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du plan de gestion environnementale et sociale et du plan de gestion des risques ;
- f) les rapports annuels de mise en œuvre des activités conformément au PTBA validé pour l'année en cours.

V. ORGANISATION ET DURÉE DE LA MISSION

a) Étendue des services à assurer

L'ONG locale recrutée devra assurer ses prestations au niveau des sous-projets dans la région de la Kara, soit dans la région des Savanes. Les sites des sous-projets sont présentés en annexe 1.

b) Durée de la mission

La durée de la mission est estimée à vingt-quatre (24) mois.

Le temps estimatif de la mission en homme/mois est détaillé comme suit:

- Huit (08) mois chacun pour l'Ingénieur Agro-Environnementaliste, Environnementaliste et l'Ingénieur Agro-Hydrologue ;
- Vingt-quatre (24) mois chacun pour le technicien supérieur agricole et le technicien agricole.

La répartition du temps estimatif est laissée à l'appréciation du candidat en fonction de la méthodologie de son offre technique.

VI. PROFIL DU CONSULTANT ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA MISSION

a) Profil du consultant

L'ONG doit être une entité spécialisée dans le domaine de la promotion de l'agriculture intelligente face climat (AIC).

Elle doit remplir les conditions ci-après:

- a) Être légalement constituée et justifier d'au moins cinq (05) ans d'existence à travers un siège dans la région choisie,
- b) Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans l'encadrement des producteurs pour la mise en œuvre des techniques de Conservation des Eau et Sols /Défense et Restauration des Sols dans la zone d'intervention du projet AIC,
- c) Avoir une parfaite maîtrise des questions liées à l'agriculture intelligente face au climat ;
- d) Avoir une maîtrise des questions liées aux changements climatiques,
- e) Avoir une bonne maîtrise du cadre de suivi des projets AIC,
- f) Avoir une bonne connaissance de la politique environnementale et sociale du Fonds d'Adaptation,
- g) Fournir la preuve d'une bonne connaissance des mécanismes financiers des Partenaires techniques et financiers (CEDEAO, USAID, Banque mondiale, Union européenne, AFD, AECID, DDC, etc.),
- h) Avoir une bonne connaissance des mécanismes financiers des fonds climat, notamment le Fonds pour l'adaptation sera un atout supplémentaire.

L'ONG locale devra mobiliser des moyens matériels nécessaires (motos pour la visite des sites, et les équipements du bureau pour l'élaboration des livrables) à la réalisation de ladite mission.

b) Composition de l'équipe

L'ONG locale mobilisera dans le cadre de la mission une équipe des experts composée de :

- (01) Ingénieur agro-environnementaliste/Environnementaliste Bac + 5,
- (01) Ingénieur Agro-hydrologue BAC + 5,
- (01) Technicien supérieur agricole BAC+2,
- (01) Technicien agricole Bac,

Ces experts doivent avoir une maîtrise des techniques et technologies telles que: les bassins de collecte des eaux de ruissellement (BCER), les forages à pompage solaire ou à motricité humaine, les cordons pierreux, les digues filtrantes, les bandes enherbées, le zaï – tassa, les demi-lunes, le paillage, la fumure organique, la régénération Naturelle Assistée (RNA), l'agroforesterie etc....

Experts de la mission	Qualifications	Expériences
1. Ingénieur Agro-Environnementaliste, Environnementaliste	Diplôme d'ingénieur ou master en sciences de l'environnement, agro-environnement, ou disciplines connexes.	• Minimum de 5 ans d'expérience dans des projets de gestion environnementale, en particulier dans le cadre de projets agricoles. • Expérience en évaluation environnementale et sociale (EIES), avec une bonne maîtrise des plans de gestion environnementale et sociale (PGES). • Connaissance approfondie des pratiques agro-environnementales durables, des politiques environnementales, et des techniques de gestion des ressources naturelles. • Maîtrise des techniques de gestion intégrée des pestes et des pesticides • Expérience avérée dans la restauration et conservation des sols et toutes autres mesures d'adaptation aux changements climatiques.
2. Ingénieur Agro-Hydrologue	Diplôme d'ingénieur ou master en hydrologie, agro-hydrologie, ou gestion des	• Minimum de 5 ans d'expérience dans la gestion des ressources en eau pour l'agriculture. • Maîtrise des techniques de gestion et conservation de l'eau • Expertise dans la mise en place de techniques d'adaptation pour la gestion des ressources

Experts de la mission	Qualifications	Expériences
	ressources en eau.	hydriques en contexte de changement climatique.
3. Technicien Supérieur Agricole	Diplôme de technicien supérieur en agriculture ou en gestion des ressources naturelles	• Minimum de 3 ans d'expérience dans l'appui technique aux producteurs agricoles. • Bonne connaissance des techniques agricoles durables, y compris la gestion des sols et de l'eau. • Expérience dans l'accompagnement des producteurs pour la mise en œuvre de techniques AIC.
4. Technicien Agricole	Diplôme de technicien agricole ou certificat en agroécologie, agriculture durable, ou disciplines connexes.	• Minimum de 2 ans d'expérience dans la vulgarisation agricole ou l'appui aux petits producteurs. • Expérience terrain dans l'accompagnement des producteurs pour adopter les technologies AIC

VII. PROCEDURES DE SELECTION DU CONSULTANT

La procédure du présent marché sera conduite en application des « Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement ».

Le *Cabinet/bureau d'études* sera sélectionné selon la méthode de « sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC) ».

Annexe 1 : Récapitulation des sites des sous-projets.

• Région de la Kara

Sous projets	Préfecture	Village/Sites ZAAP	Superficie des sites (ha)	Coordonnées des GPS des sites			
				P1	P2	P3	P4
Région de Kara							
Sous Projet 1	Doufelgou	Kadjalla	45	9°46'44.52"N	9°47'11.15"N	9°47'15.65"N	9°46'48.30"N
				0°58'42.96"E	0°58'46.82"E	0°58'27.54"E	0°58'27.60"E
	Binah	Tchikawa	57	9°41'32.26"N	9°41'35.51"N	9°42'10.36"N	9°42'1.48"N
				1°16'56.99"E	1°17'3.29"E	1°16'51.98"E	1°16'32.83"E
	Keran	Goulbi	49	10° 2'23.92"N	10° 2'47.28"N	10° 2'57.71"N	10° 2'34.18"N
1° 3'35.97"E				1° 3'57.88"E	1° 3'46.53"E	1° 3'23.75"E	
Superficie totale Sous Projet 1 :			151				
Sous Projet 2	Bassar	Tabalé	23	9°24'50.94"N	9°34'21.14"N	9°31'43.59"N	9°24'39.66"N
				0°39'48.26"E	0°36'18.03"E	0°30'18.72"E	0°33'23.41"E
	Dankpen	Tchangblim	26	9°49'45.28"N	9°49'59.18"N	9°49'55.48"N	9°49'41.01"N
				0°24'12.27"E	0°24'9.69"E	0°23'52.34"E	0°23'55.59"E
		Nayélé	40	9°37'54.41"N	9°37'58.47"N	9°37'36.72"N	9°37'31.71"N
				0°23'49.18"E	0°24'3.75"E	0°24'12.51"E	0°23'58.66"E
	Kozah	Karè	16	9°43'30.72"N	9°43'43.05"N	9°43'12.42"N	9°43'10.30"N
				1°12'40.61"E	1°12'25.23"E	1°12'14.17"E	1°12'25.70"E
		Bowai	18	9°36'3.08"N	9°36'10.45"N	9°36'21.73"N	9°36'17.70"N
				1°17'47.59"E	1°17'54.62"E	1°17'40.53"E	1°17'35.60"E
	Assoli	Souri-Katanga	34	9°24'13.76"N	9°23'54.54"N	9°23'54.90"N	9°24'12.45"N
1°12'54.72"E				1°12'54.40"E	1°12'37.20"E	1°12'36.28"E	
Superficie totale Sous Projet 2 :			157				

• Région des Savanes

Sous projets	Préfecture	Village/Sites ZAAP	Superficie des sites (ha)	Coordonnées des GPS des sites			
				P1	P2	P3	P4
Région des Savanes							
Sous Projet 3	Oti-sud	Yaclé	56	10° 6'1.39"N	10°18'48.07"N	10°22'20.51"N	10°13'8.57"N
				0°47'13.25"E	0°57'29.53"E	0°45'49.11"E	0°39'30.41"E
		Takpamba	34	9°50'52.19"N	9°56'59.50"N	10° 4'48.36"N	9°54'26.11"N
				0°36'21.76"E	0°40'55.84"E	0°34'25.46"E	0°28'4.77"E
Superficie totale Sous Projet 3 :			90				

Sous Projet 4	Kendjal	Borgou	67	10°43'45.94"N	10°43'58.43"N	10°44'30.28"N	10°44'17.98"N
				0°34'5.79"E	0°34'21.45"E	0°33'59.89"E	0°33'50.31"E
	Cinkassé	Fanworgou	39	11° 2'13.05"N	11° 2'22.42"N	11° 2'39.03"N	11° 2'30.99"N
				0°10'12.42"E	0°10'24.95"E	0°10'2.56"E	0° 9'51.98"E
Superficie totale Sous Projet 4 :			106				
Sous Projet 5	Tandjoaré	Badak	105	10°44'14.64"N	10°44'13.13"N	10°45'13.87"N	10°45'0.42"N
				0° 0'43.73"W	0° 0'30.84"W	0° 1'2.94"W	0° 1'21.73"W
Superficie totale Sous Projet 5 :			105				